

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE : VILLAGE DE RUGY

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'Argancy en date du 8/04/2022 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU.
Le Maire

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le : 26/01/2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
	29/11/2019 Modification simplifiée n°1 08/04/2022	

* Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés *

Légende :

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Elément paysager ou patrimonial remarquable à préserver
- Cheminement piéton et/ou cyclable à conserver
- Façade remarquable : éléments à préserver
- Marge de recul des constructions
- Surface en eau (cours d'eau, étangs, ...)
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
6	Création d'une aire de retournement	665 m ²	Commune
7	Accès pour maintenance du ruisseau busé	50 m ²	Commune

